

plus à un prix tout à fait raisonnable. On se rend compte combien cet ouvrage nous manquait.

Ole Kongsdal Jensen
Université de Copenhague

Igor A. Mel'čuk, André Clas, Alain Polguère : *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Editions Duculot, Louvain-la-Neuve, 1995. 256 p.

Repenser, de a jusqu'à z, la conception générale du dictionnaire de langue et, à cet effet, (re)formuler tous les critères de sélection, tous les procédés d'explication et tous les barèmes de contrôle – rien de moins! –, telle est la tâche, aussi écrasante que pertinente, que se sont imposée les trois auteurs. Approche éminemment théorique, certes, mais solidement ancrée dans une expérience pratique, dans ce sens que cet ouvrage constitue en quelque sorte la prise de conscience lexicologique d'un travail lexicographique en cours, à savoir Mel'čuk et al.: *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain* (désormais : DEC), dont sont parus les trois premiers tomes (Montreal, 1984, 1988, 1992).

Comme l'indiquent les termes-clefs de l'un et l'autre titre, il s'agit de fournir à chaque *entrée* (ici, chaque *lexie* constitue une entrée à part) une explication sémantique complète et rigoureusement univoque et de montrer toutes les combinaisons (choix de prépositions, compléments obligatoires ou facultatifs) que permet la lexie. D'aucuns diraient peut-être que les *Robert*, *Larousse*, *Hachette* et autres dictionnaires consacrés ne font pas autre chose, mais tout usager de ces éminents prédécesseurs a pu constater maintes fois que les procédés explicatifs varient souvent d'un collaborateur à l'autre, voire selon l'inspiration du moment. La clarté, dans ces conditions, est surtout accessible pour qui *savait déjà!* – Je renvoie à ce propos à la magistrale étude de Michaela Heinz (qui aurait bien mérité une place dans la bibliographie) : *Les locutions figurées dans le «Petit Robert». Description critique de leur traitement et propositions de normalisation*, Tübingen, 1993 – démonstration implacable du manque de cohérence et de coordination dans ce dictionnaire par ailleurs tout à fait recommandable (cf. compte rendu dans *Revue Romane* 30,1).

Le propos de cette *Introduction à la lexicologie ...* est ainsi la présentation exhaustive et raisonnée du travail lexicographique, depuis la répartition des tâches entre collaborateurs et jusqu'à la rédaction finale, en passant par la constitution des lexies, à l'intérieur d'un champ sémantique donné. Voici un bref aperçu de cette élaboration dans ses très grandes lignes.

D'abord, innovation capitale, la répartition des tâches se fait *par champs sémantiques*, et non par lettres (p. 178). Que tout usager tant soit peu éprouvé apprécie bien l'impact de cette nouvelle mesure : plutôt que de confier la lettre A à Pierre et la lettre V à Marie (quitte à accepter les inévitables défaillances de coordination), on confie à l'un des deux le champ sémantique *achat-vente*, champ tout provisoire qui sera mieux délimité en cours d'élaboration. Par ce procédé, on réserve à ces deux termes, qui, de toute façon, se définissent l'un par l'autre, un traitement en tous points comparable, de même que la coordination de la sélection et des explications,

Pierre d'achoppement de tous les grands dictionnaires, sera pratiquement assurée d'avance. Par contre, le passage des champs sémantiques au dictionnaire final, lequel doit évidemment procéder par ordre alphabétique, comportera non seulement une refonte totale du classement, travail abordable, l'informatique aidant, mais aussi une coordination tardive, puisque, par la force des choses, un grand nombre de lexies se retrouvent dans bien des champs sémantiques. Problèmes que les auteurs évoquent à peine, sans doute parce qu'ils estiment avoir pris toutes les mesures nécessaires en matière de coordination préalable.

En effet, après un chapitre d'introduction, consacré aux concepts fondamentaux de la lexicologie, on en vient, au chap. II, à la 'caractérisation générale du *DEC*'. Ce chapitre est une énumération raisonnée des grands principes de rédaction d'un article donné, chaque article étant consacré, non à un *mot*, mais à une *lexie*, c'est-à-dire à un lexème ou à un phrasème. Citons, parmi ces très nombreux principes, celui de la *cohérence interne*, impliquant un accord complet entre la description (sémantique, syntaxique) et les co-occurents possibles, et celui de *traitement uniforme*, selon lequel toute lexie d'un même champ sémantique doit être décrite de manière rigoureusement identique. Enfin, innovation qui fera frémir d'indignation maints lexicographes, les auteurs proclament la nécessité (*sic!*) de fournir des *exemples négatifs*, donc des constructions *impossibles* en vertu des principes que vient d'exposer l'article en question. Procédé dont, pour ma part, j'approuve entièrement le principe et qui, jusqu'ici, a été réservé aux *dictionnaires des difficultés* (lesquels, par contre, sélectionnent leurs entrées selon des critères totalement obscurs).

Au chapitre III, de loin le plus important du livre, sont passés en revue les *critères de délimitation* des lexies, les procédés descriptifs de la *zone sémantique* (section principale du chapitre) et de la *zone de combinatoire syntaxique*, et enfin les principes régissant la conception de la *zone d'exemples* et de la *zone phraséologique*. – En ce qui concerne la *délimitation de la lexie*, un premier critère la définit comme étant une seule acception du lexème (ou: phrasème) en question : *peindre le plafond*, par exemple, oblige à scinder le verbe en deux lexies, soit 'couvrir de peinture', soit 'couvrir d'images artistiques' (p. 59-60). A partir de cette distinction de base, toute une suite de critères permettent de préciser et de nuancer la délimitation, ainsi par exemple celui de la 'co-occurrence compatible', permettant de garder une seule lexie si deux définitions différentes peuvent co-exister (belle-mère = mère du conjoint ou femme du père). Quant à l'arbitraire de ces distinctions, j'y reviendrai.

Passons à la *zone sémantique*, comportant d'abord et surtout la définition lexicographique, c'est-à-dire dénotative, de la lexie en question, définition constituée par six types de précisions, depuis la définition proprement dite, établie dans un métalangage rigoureusement univoque et 'passe-partout', jusqu'à sa hiérarchisation, en passant par une série de règles d'élaboration. Cette standardisation du travail concret et spécifique fourni par le lexicographe, c'est-à-dire, en gros, tous les critères et procédés qu'il applique déjà, mais sans trop s'en rendre compte et au risque permanent d'en oublier au moment crucial, voilà qui constitue à mon avis la meilleure démonstration de la pertinence évidente de toute cette étude. Encore convient-

il de distinguer entre les *réflexions préalables* du lexicographe et la formule à retenir pour le produit final; voici un petit exemple :

Sous le nom de 'règle de la substituabilité' (p. 90-95), les auteurs présentent un principe sacré selon lequel, dans une phrase donnée, on doit pouvoir interchanger lexie et définition sans changer en quoi que ce soit le sens de la phrase en question; principe auquel souscriraient les lexicographes du monde entier, mais qu'ils oublient constamment de pratiquer (l'étude de Michaela Heinz, citée ci-dessus, fourmille d'exemples). Afin d'exclure tout oubli de ce genre, les auteurs ont déjà introduit la *règle de la forme propositionnelle* : «Pour des raisons logiques évidentes, les actants sémantiques, qui apparaissent inévitablement dans le définissant, doivent aussi figurer dans le défini» (p. 78). Ainsi, le dictionnaire imprimé, pour définir par exemple REPROCHER, doit d'abord expliciter cette lexie par la phrase *X reproche Y à Z* avant de passer à la définition sémantique. Ce genre de détour devrait en effet être obligatoire dans tout travail *préalable*, mais sa pertinence ne me semble nullement aller de soi dans le produit final.

Après une très brève incursion dans le domaine des connotations, on en vient au chapitre IV, consacré à la macrostructure du DEC. On a déjà vu, par anticipation, que le travail préparatoire se fait par champs sémantiques, tandis que le produit final se présente par ordre alphabétique, c'est-à-dire une structuration par lexies dont certaines, très nombreuses, se regroupent en *vocables*, définis comme des super-articles comprenant un ensemble de lexies ayant le même signifiant et étant sémantiquement liées (bureau : table; bureau : pièce; bureau : groupe de collaborateurs, etc.). Or, comme l'ensemble des vocables dont se compose tel champ sémantique constitue son champ lexical, le travail du lexicographe, à partir du champ sémantique, implique constamment une série de comparaisons à la verticale : avec les autres lexies du même vocable (*vendre* au sens de *trahir*), – et à l'horizontale : avec les autres lexies du champ sémantique (*vendre* vs *louer*).

Au chap. V, en guise d'illustrations, tous ces principes sont appliqués dans quelques articles modèles : *vendre, se vendre, vendeur*, spécimens extrêmement révélateurs de ce DEC en cours de publication, – et l'ensemble est couronné par un chapitre sur les problèmes que soulèverait l'*informatisation* du DEC, celle du travail rédactionnel proprement dit et celle qui consisterait à mettre les informations du livre en bases de données.

Disons d'emblée que cette étude mérite d'être connue et, surtout, discutée par les lexicologues et lexicographes du monde entier, d'une part à cause de son extrême rigueur, d'autre part à cause de sa volonté marquée de pousser la réflexion jusqu'à sa dernière limite. Quelles que soient les conclusions pratiques que l'on puisse tirer de ces réflexions théoriques, celles-ci devraient s'intégrer, de manière évidente et naturelle, dans le travail préparatoire – et dans les procédés de contrôle – que doit effectuer tout lexicographe avant de donner à ses articles leur forme définitive.

Cela dit, il y a fort à parier que nombre de lecteurs – à commencer par votre serviteur – seront en désaccord avec les auteurs sur plus d'un point. Dans la discussion qui va suivre, je commencerai par relever quelques lacunes à mon avis flagran-

tes, pour en arriver finalement à la *valeur d'usage* de tout dictionnaire conçu selon les principes défendus ici.

Tout au long de l'étude, on cherche en vain des commentaires sur les applications concrètes de ce dictionnaire idéal. Il est indiqué (p. 25) qu'il s'agit bien «d'un dictionnaire MONOLINGUE, mais tel que la description donnée s'applique à un dictionnaire bilingue», information que les auteurs jugent apparemment exhaustive. On aurait pourtant aimé quelques précisions sur cette application miraculeuse : s'agit-il d'un dictionnaire bilingue à l'usage actif ou passif, distinction capitale pour l'exploitation du fameux champ sémantique? En quoi la *définition sémantique* offerte par le dictionnaire monolingue est-elle comparable, voire substituable, à l'*équivalent*, dans la langue d'arrivée, que propose le dictionnaire bilingue? S'il est vrai que certains principes sémantiques peuvent s'exporter vers le domaine bilingue, ils ne s'appliquent ni de la même manière, ni au même niveau.

La deuxième lacune, qui se caractérise en général par une certaine inconscience devant un arbitraire sans doute inévitable, se manifeste à plusieurs niveaux. Le premier concerne ce que les auteurs appellent la *documentation* (p. 48-50) : s'ils répugnent, à juste titre, à se fier aveuglément aux acceptions «attestées» (même les écrivains réputés ne sont pas exempts d'erreurs!), ils semblent beaucoup moins méfiants vis-à-vis de «l'intuition linguistique du lexicologue, appuyé (...) par [un] groupe représentatif de locuteurs natifs» (p. 49). Le problème est de taille, et il va nettement croissant, vu la vitesse vertigineuse dont se déroule, de nos jours, ce qu'on appelle l'évolution d'une langue, c'est-à-dire la généralisation des fautes, lesquelles, de ce fait, cessent d'être des fautes! Si le lexicographe veut s'appuyer sur un groupe représentatif (ce qui doit signifier hétérogène?) de locuteurs natifs, il n'obtiendra guère de consensus opérationnel. Reste en fait sa propre intuition, qui aura peut-être son grand mot à dire dans la sélection des locuteurs natifs, ce qui pourrait créer une illusion parfaite de consensus... – Le fond de tout ce problème, c'est, à mon avis, que le lexicographe a le choix entre des usages *attestés* (qui n'attestent à vrai dire que l'usage de tel écrivain à tel moment) et une réalité linguistique tellement multiforme et changeante que la *documentation* est en fait illusoire : parti à la recherche de normes linguistiques à *décrire*, le lexicographe finit inéluctablement par en *imposer* lui-même; qu'il assume donc cette tâche, en toute clairvoyance et en toute humilité.

Au niveau des critères de sélection et de délimitation, les auteurs font des efforts considérables, ce qui est tout à leur honneur, pour parvenir à des définitions exhaustives qui ne laissent rien à l'arbitraire. Or, cet arbitraire pointe néanmoins à maints endroits, ce qui peut amener à bien des contradictions. Voici un exemple : s'il est parfaitement pertinent de définir le sens d'une lexie par une énumération exhaustive de ses actants sémantiques (obligatoires et potentiels, sinon forcément exprimés), le choix de ces actants revient en fin de compte au lexicographe, malgré tous ses efforts pour le présenter comme étant inhérent à la langue. Ainsi, dans la présentation des actants sémantiques constituant le sens du verbe *louer*, insiste-t-on à juste titre sur la fonction indispensable de l'actant temporel 'pendant une période donnée', sans lequel le sens n'est pas *louer* mais *vendre* (p. 77). Précision on ne peut plus juste, mais que les auteurs ont déjà battue en brèche dix pages auparavant : lorsque la prostituée

vend son corps aux touristes, il s'agit pourtant bien d'une période déterminée, que, pour les besoins de la cause, les auteurs réduisent à «une différence locale qui n'affecte en rien les autres composantes de la définition» (p. 64). Disons plutôt que, pour appliquer jusqu'au bout des critères logiques et transparents à la description d'une langue vivante, qui est tout sauf logique et transparente, il vaut mieux assumer au besoin l'arbitraire, plutôt que de l'esquiver par des arguments sophistiqués.

Passons maintenant, pour terminer, à ce qui me semble être le seul véritable défaut de toute l'entreprise décrite par les trois auteurs, à savoir son application pratique, le *DEC*. Partout, en gros et en détail, les auteurs font preuve d'un jusqu'au-boutisme, qui, je le répète, devrait assurer à cette *Introduction* théorique un rôle primordial dans tout travail lexicographique *préparatoire*, mais qui, appliqué tel quel au produit final, risque malheureusement d'en limiter d'autant la valeur d'usage. Il est vrai que je ne connais du *DEC* que les trois exemples fournis au chap. V de l'*Introduction...*, mais, comme il s'agit précisément d'exemples donnés pour tels par les auteurs, la généralisation me semble légitime.

A maintes reprises, ce dictionnaire idéal s'interdit tout recours à un quelconque savoir préalable ou à une quelconque intuition de l'usager : «... toute description lexicographique est EXPLICITE : rien n'est laissé à l'intuition de l'usager.» (p. 35) – principe formulé plus explicitement dans la présentation de la *règle de standardisation* (p. 86-90) : la définition sémantique doit être faite dans un *métalangage uniformisé* et de façon à *éviter les termes ambigus*. Principe en soi fort honorable, mais dont la première manifestation pratique laisse rêveur. Lorsque le *Petit Robert* définit ainsi le premier sens du mot HAUTEUR (la hauteur d'une tour) : «HAUTEUR 1.1 Dimension dans le sens vertical, de la base au sommet» – la confusion est totale, selon les auteurs, car :

Cette définition est d'une ambiguïté multiple, étant donné que DIMENSION a, dans le même dictionnaire, 6 acceptions, SENS en a 3, BASE, 11 et SOMMET, 3 (...); cette définition pourrait donc s'interpréter de $(6 \times 3 \times 11 \times 3 =)$ 594 façons différentes!

Hélas, ce n'est même pas une plaisanterie, mais la première incarnation d'un principe rédactionnel qui risque fort de rendre le *DEC* illisible. Pour éviter toute ambiguïté, il faut donc préciser qu'il s'agit de *dimension* au sens 1.2, de *base* au sens 1.2, etc. Voyons le résultat dans le premier exemple d'un article complet (p. 195) :

Vendre I.1: *X vend Y à Z pour W* = X transmet¹ à Z les droits² de possession^{1.1} complète¹ et^{1.1} permanente¹ de Y en échange d'une quantité¹ d'argent⁴ (ou l'équivalent¹) W que X demande I.4 à Z pour Y.

S'il faut aller jusqu'à munir la conjonction *et* des précisions sémantiques figurant ci-dessus, on comprend que rien n'est laissé au hasard. Suivent en effet, dans cet article-modèle consacré à *vendre* (non-pronominal), la liste des connotations, puis le tableau des régimes avec des réserves et précisions; ici nous retrouvons, entre autres, l'annulation de la *possession permanente*, dans le cas de la prostituée vendant son corps, ce qui, en dépit de tout déguisement, revient à réfuter la définition sémantique initiale. Si l'on se permettait – sacrilège! – de pratiquer une petite ouverture dans le

rideau de fer séparant la dénotation de la première connotation indiquée : « primauté du profit sur les considérations morales (ex. 'vendre père et mère'; p. 195), on pourrait sauvegarder la définition sémantique, applicable aux seules acceptions dénotatives.

Suit la liste (sur plus d'une page) de toutes les *fonctions lexicales* possibles, c'est-à-dire *toutes* les relations paradigmatiques (synonymes, antonymes, conversifs, dérivés) et *toutes* les relations syntaxiques (intensificateurs, verbes supports, etc.), le tout transformé en forêt de symboles linguistiques. Ensuite, un bloc compact d'*exemples*, sans aucune indication de l'occurrence exemplifiée, et enfin une *zone phraséologique*, comprenant des expressions idiomatiques avec indication du type de connotation. Quant aux fameux *exemples négatifs*, tant prônés dès la p. 50 et montrés en détail p. 121-22, il faut croire qu'ils ont été perdus en cours d'élaboration.

Les auteurs semblent conscients du problème de lisibilité puisqu'ils déclarent (p. 88) que la numérotation sémantique ne devrait pas trop gêner les humains, tandis qu'elle est inéluctable pour un ordinateur. Exactement! Pour la rédaction finale, il faudra choisir, une fois pour toutes, si le produit est destiné à une base de données, c'est-à-dire à toutes les *combinaisons* dont est capable l'ordinateur, ou à un dictionnaire destiné à être consulté par un usager de la langue en question. Dans ce dernier cas, le lexicographe est *obligé* de compter sur une certaine intuition linguistique et une certaine base de connaissances chez l'usager – puisqu'il s'agit, en fin de compte, de définir des mots par des mots. Seul un ordinateur pourrait hésiter entre les 594 sens donnés par l'absurde calcul cité ci-dessus!

Reste évidemment la question – capitale et foncièrement insoluble – de savoir sur *quelle* intuition et *quelles* connaissances le lexicographe peut compter chez l'usager. C'est précisément dans ce contexte que se manifeste l'immense apport de cette *Introduction ...*, car elle permet au lexicographe de ne pas se fier à sa propre intuition, mais de passer en revue, pour chaque lexie traitée, tous les pièges et toutes les sources d'ambiguïté, afin de *sélectionner* les points à signaler, les équivoques à prévenir, les combinaisons pertinentes et, au besoin, les constructions impossibles.

Pour tout ce travail *préparatoire*, cette *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire* sera d'une valeur inestimable.

Nils Soelberg
Université de Copenhague

Langue française

Anne-Marie Berthonneau et Pierre Cadiot, éd. : *Les prépositions : méthodes d'analyse. Lexique 11*. Presses Universitaires de Lille, 1993. 277 p.

Les prépositions sont à l'ordre du jour, c'est un fait dont témoignent beaucoup d'ouvrages récents consacrés à cette partie du discours qu'on a eu parfois tendance à oublier au profit des deux classes majeures, noms et verbes. En effet, la fonction principale des prépositions n'est-elle pas de relier les membres des classes majeures